

ABONNEMENT

Saumur : Un an 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 Réclames, — 30 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 6 OCTOBRE

LES DOUZIÈMES PROVISOIRES

On n'en est plus dans la presse républicaine à discuter sur la question de savoir si la nécessité s'imposera encore cette année de solliciter l'autorisation de percevoir des douzièmes provisoires. Le seul souci est de rejeter la responsabilité de cette situation sur le cabinet. Celui-ci ne fournit pas, dit-on, à la commission du budget tous les éléments de travail nécessaire.

En outre, en songeant à ne réunir les Chambres que le 25 octobre au lieu du 18, date primitivement indiquée, il restreint encore de la façon la plus fâcheuse le délai laissé au Parlement.

Il nous paraît incontestable que le gouvernement a dans tout cela sa part de responsabilité, mais la commission du budget a la sienne aussi. Elle pouvait travailler avec plus d'ardeur et ses membres auraient dû être plus exacts aux séances.

Il y a enfin une responsabilité qui domine toutes les autres, c'est celle du parti républicain dans son ensemble. Depuis que les républicains sont maîtres de nos destinées, les douzièmes provisoires sont devenus une habitude, parce que le budget est toujours en retard, parce que les commissions du budget, exclusivement républicaines, ne travaillent pas ; parce que la majorité républicaine se divise sur tout, à propos de tout et spécialement lorsqu'il s'agit de finances ; parce qu'enfin le désordre et le gaspillage sont érigés en système.

Voilà pourquoi on nous parle chaque année du budget d'attente, alors que nous n'avons en réalité qu'une attente de budget.

LES PRÉTENTIONS DE L'ITALIE

Nous n'avons toujours aucun renseignements précis sur la nature des arrangements

qui ont pu, à Friedrichsruhe, être conclus entre MM. de Bismarck et Crispi ; mais on croit connaître tout au moins une partie des prétentions de l'Italie. Un correspondant romain du Journal des Débats signale quelques-unes des revendications. Il s'agit, par exemple, d'établir sur la Méditerranée l'influence italienne et d'obtenir en Egypte une part d'influence égale à celle de la France. On voudrait aussi une sorte de dévolution anticipée de la régence de Tripoli, en ce sens que, en cas de dislocation nouvelle de l'empire turc, cette province fût réservée à l'Italie. Enfin, dans le cas où l'Autriche étendrait ses frontières du côté de Salonique, l'Italie demanderait une compensation qui serait sans doute le Tyrol italien et, tout au moins, partie de l'Istrie. Quel accueil M. de Bismarck a-t-il fait à l'exposé de ces prétentions et quelles promesses a-t-il exigé en échange de son adhésion ? Tout ce que nous voulons retenir, c'est qu'il n'est pas une des revendications italiennes qui ne soit directement opposée aux intérêts de la France.

A Berlin, on ne conteste pas l'importance des résultats acquis dans l'entrevue du prince de Bismarck et du ministre italien. On dit notamment que la présence à l'entrevue de plusieurs hauts fonctionnaires des ministères des affaires étrangères d'Allemagne et d'Italie, a été nécessaire par la mise par écrit des résolutions prises. Tout cela d'ailleurs ne nous éclaire que d'une façon assez imparfaite.

Jamais à court, les novellistes ont déjà des renseignements. Une nouvelle alliance se serait conclue dans laquelle l'Italie aurait pris la place laissée vacante par la Russie, plus que jamais décidée à pratiquer la « politique des mains libres ». On ajoute que l'Angleterre verrait d'un œil bienveillant cette combinaison laissant dans l'isolement la Russie et la France.

On est d'accord aussi pour affirmer que de grandes promesses auraient été faites à l'Italie. Nous voulons bien croire que c'est du côté de l'Orient que des compensations

ont été indiquées comme possible. Nous serons, en tout cela, fixés en temps et lieu. Il n'y a qu'un fait bien certain, c'est qu'on prend de plus en plus l'habitude de régler sans nous les affaires européennes.

L'entrevue de Friedrichsruhe aura tout au moins eu ce résultat de l'établir une fois de plus.

Le Figaro assure que MM. Crispi et de Bismarck ont traité la question romaine sur une base de concession de territoire limité au Pape. L'Italie recevrait des compensations territoriales.

Le voyage de M. Crispi porte déjà ses fruits. Ainsi, on télégraphie de Tunis, 4 octobre :

« Les dépêches concernant l'entrevue de M. de Bismarck avec M. Crispi ont causé ici une certaine émotion.

« En présence de l'attitude de la colonie italienne en Tunisie et des articles de journaux italiens contre le protectorat et surtout contre la magistrature dont l'attitude cependant est si correcte, on se demande si, dans l'entrevue de Friedrichsruhe, il n'a pas été question du désir d'expansion de l'Italie. »

Le correspondant du Standard à Vienne relate les considérations suivantes qui lui ont été exposées, affirme-t-il, par un personnage bien informé :

« On ne peut exagérer, dit ce personnage, l'importance des récentes conférences de Friedrichsruhe.

« L'entrevue même du comte Kalnoky a eu, cette année, une signification plus nette que les années précédentes. L'alliance austro-allemande a été modifiée par le fait que l'Italie y est admise sur le pied de l'égalité.

« La nouvelle combinaison a une portée supérieure en ce que désormais l'Italie sera liée à l'Allemagne exactement dans les mêmes conditions que l'Autriche, c'est-à-dire sous le rapport militaire comme sous le rapport politique.

« En outre, si les conventions militaires ont dû être renouvelées, elles l'ont très probablement été pour la même période que celle qui est stipulée dans le traité d'alliance politique. Cette dernière acquiert donc une valeur et un sens nouveaux.

« On peut appeler cette alliance une alliance pour le maintien de la paix ; mais elle n'en est pas moins le plus puissant instrument de guerre que jamais ait manié la main d'un homme depuis l'époque de Napoléon I^{er}. »

CHRONIQUE GÉNÉRALE

VIOLATION DU TRAITÉ DE MADAGASCAR

M. Flourens a reçu hier matin de M. Le Myre de Vilers, résident général de France à Madagascar, plusieurs télégrammes qui ont été successivement expédiés du 18 au 21 septembre, de Tananarive à Tamatave, et que le bateau des Messageries maritimes, parti de Madagascar à cette dernière date, a laissés à Aden d'où ils ont été transmis à Paris.

Les télégrammes de M. Le Myre de Vilers constatent que les relations du résident général avec le gouvernement hova ont été brusquement interrompues le 19 septembre en raison de difficultés relatives à l'exequatur demandé par le consul des Etats-Unis.

Le premier ministre de la cour d'Emyrne s'étant refusé à ne mentionner dans la formule d'exequatur que les dispositions de l'article 2 du traité de 1885, M. Le Myre de Vilers a rompu ses relations avec le gouvernement hova et a renvoyé à la côte, c'est-à-dire vers Tamatave, son escorte militaire. Le 20 septembre, M. le Myre de Vilers se trouvait seul à Tananarive avec les agents civils de la résidence générale et attendait que la cour d'Emyrne vint à résipiscence.

Un dernier avis de Tananarive fait pressager un arrangement.

28 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MORT D'UN FORÇAT

PAR CH. SAINT-MARTIN

— Vous vous rappelez bien de Jean Beaugard ? demanda le digne prêtre.

Françoise rougit jusqu'aux yeux.

— Certes ! s'écria Dugast, comment aurions-nous oublié cette cruelle affaire. Ma fille pense toujours à ce jeune homme...

— Hélas ! oui, murmura la mère Dugast en pleurant, nous sommes bien malheureux !

— Je ne sais pas si la justice a bien approfondi cette affaire, dit le prêtre en levant les yeux au ciel, et en prêtant un secret appui à Françoise ; toujours est-il que, pour moi, j'estimais beaucoup le jeune Beaugard et que sa condamnation n'a pu détruire la sympathie qui m'attachait à lui.

Françoise ne put retenir un sanglot. — Calmez-vous, ma chère enfant, Dieu a ses secrets pour chacun de nous. Nul ne sait ce qui surviendra par la suite. En tous cas, voici une grave nouvelle qui m'arrive à l'instant par le journal, au sujet de Jean Beaugard, j'ai cru que vous deviez en être informés.

Françoise, anxieuse, redressa la tête.

— Mon Dieu, qu'y a-t-il ? s'écrièrent à la fois M. et M^{me} Dugast.

— Voici, reprit le curé, ce que j'ai lu tout à l'heure au père et à la mère de Jean Beaugard.

Le curé déplia alors son journal et fit à nouveau la lecture de la chronique locale que nos lecteurs connaissent.

A mesure qu'il lisait d'une voix pénétrée, le visage de Françoise s'éclairait d'une joie rayonnante ; à la fin, elle se laissa glisser du banc et tomba à genoux en joignant les mains.

— Oh ! merci, mon Dieu ! s'écria-t-elle, il est libre !

— Calmez-vous, mon enfant, reprit aussitôt M. le curé ; il n'est pas sauvé, car on peut le reprendre à tout instant.

— D'ailleurs, ajouta le père Dugast, qu'un vague émoi avait saisi, il n'est pas convenable de manifester ainsi ses sentiments.

— Qu'espères-tu donc, ma pauvre fille ? demanda la mère Dugast ?

— Je n'en sais trop rien, ma mère, répondit Françoise en se relevant ; mais j'espère en Dieu ; je crois que l'innocence de Jean sera reconnue ; je crois que son jugement sera cassé ; je crois que notre ami reviendra ; je crois...

— Ma pauvre enfant, tu crois une foule de choses qui n'arriveront jamais ; tu ferais bien

mieux de ne plus penser à Jean Beaugard.

— Je ne pourrai jamais l'oublier, mon père ; je lui ai promis ma foi et je lui tiendrai parole jusqu'au dernier jour, dussé-je en mourir de chagrin. Aidez-moi seulement à établir son innocence, car vous savez bien qu'il n'est pas coupable.

— Je sais, ma chère fille, je sais qu'il ne fait pas bon à se brouiller avec la justice. Tu nous feras arriver de mauvaises affaires...

Le curé se leva.

— Laissez, dit-il, mes chers amis, laissez cette enfant à ses espérances et à son énergie. Le but qu'elle poursuit est noble, puisqu'elle est convaincue de l'innocence de Jean Beaugard, et bien d'autres partagent ce sentiment. Seulement, il ne faut pas que ces pensées troublent la paix de votre foyer.

— Mais s'il revenait ici, monsieur le curé ?

— Oh ! non, il ne reviendra pas à Châteaubriant, car il serait repris.

— Que peut-il donc faire ?

— Il va s'enfuir, avec son compagnon, Rouget le braconnier, et peut-être les gendarmes ne le retrouveront-ils pas.

— Ce n'est pas sûr.

— En tous cas, il faut attendre en paix et prier Dieu pour que rien de grave n'arrive. Je vous tiendrai au courant de toutes les nouvelles.

— Nous vous remercions, monsieur le curé.

Un quart d'heure après, le digne prêtre reprenait la route de Châteaubriant, tandis que Françoise Dugast s'enfermait dans sa chambre, et adressait au ciel de ferventes actions de grâces, en même temps qu'une ardente prière pour que son fiancé échappât aux poursuites.

Le même jour, à cinq heures du soir, la nouvelle de l'évasion de Jean Beaugard se répandait dans toute la ville et y causait une profonde sensation. Chacun faisait ouvertement des vœux pour que le jeune homme conservât sa liberté, et c'était à qui irait discrètement féliciter le père et la mère Beaugard. Pour tous ces gens, profondément croyants, il y avait là un coup du ciel qui témoignait clairement de l'innocence de l'accusé.

M. Antoine Tuloup fut prévenu de l'événement par sa bonne, la vieille Rosalie, et il en manifesta un mécontentement extrême.

— Comment, libre ? Jean Beaugard, libre ! mais il n'y a donc plus de gendarmes ? il n'y a donc plus de bague ? il n'y a donc plus de justice ? et tout va être à recommencer !

M. Tuloup ne dit pas ce soir-là, et à sept heures il se dirigea vers la maison de son futur beau-père.

Dès qu'il aperçut celui qu'il appelait déjà son gendre, M. Damblé, sans remarquer son air sombre, lui parla aussitôt de la corbeille de noce qui

Sous le titre: « Russie, France, Allemagne » la Gazette de Moscou dit:

« Si, après la guerre de 1870, la Prusse avait seulement réclaté 5, même 10 milliards, la guerre ne serait pas à craindre; mais la perte de l'Alsace-Lorraine a fait de la France une ennemie irréconciliable de l'Allemagne.

« C'est pour cela que M. de Bismarck cherche à isoler la France de l'Italie, de l'Angleterre et, dans ces derniers temps, de la Russie. Si le chancelier a réussi avec les autres puissances, il a échoué, cependant, avec la Russie. Les intérêts ont été plus forts que les critiques des Allemands.

« Cet échec a mis M. de Bismarck dans la nécessité de recourir tantôt à des mesures d'énergie extrême, tout à fait déplacées, tantôt à essayer de gagner du temps par des concessions malentendues et d'autres manœuvres diplomatiques. Mais ces manœuvres perdent de jour en jour de leur effet, et les airs menaçants de l'Allemagne, au milieu des puissances européennes, répondent de moins en moins à la puissance réelle de M. de Bismarck. »

RETOUR DU TONKIN

Le steamer Comorin, de la compagnie nationale de navigation, qui revient du Tonkin, est arrivé à Toulon la semaine dernière.

Il rapatrie 3 officiers supérieurs, 55 officiers, 108 sous-officiers et 698 soldats. Il y a eu 7 décès pendant la traversée, causés par l'anémie. Le navire a été désinfecté pendant la traversée de Port-Saïd à Alger.

Le Comorin, qui rapporte deux cents mètres cubes de matériel provenant de l'expédition d'Hanoi, repartira le 20 octobre avec des troupes pour le Tonkin.

Les journaux anglais affectent de croire que la paix en Europe est uniquement menacée par la Russie et la France et applaudissent, conséquemment, à la triple alliance de l'Allemagne, de l'Autriche et de l'Italie.

LE CANAL DES DEUX-MERS

M. le capitaine d'état-major en retraite Dufresnel a remis jeudi dernier à M. de Hérédia, ministre des travaux publics, une demande de concession du canal des Deux-Mers, offrant de déposer une caution de 250 millions destinés à garantir l'exécution intégrale de ce gigantesque travail.

Ajoutons que les capitaux offerts proviennent d'un syndicat anglais et que l'idée et la conception sont les mêmes que celles du canal des Deux-Mers Duclerc-Caban, dont l'opinion publique et les Chambres se sont occupées à l'origine de la question.

M. Pougaud, adjoint au maire de Chantenay (Nièvre), récemment révoqué, vient d'adresser au Patriote du Centre la lettre ci-après:

« Monsieur le rédacteur, Cent ans après la grande Révolution, il se trouve encore en France un ministère assez réactionnaire pour essayer d'interdire aux conseils municipaux de se concerter pour fêter la Révolution.

« Ce ministère liberticide est tombé si bas qu'il en est arrivé à exiger des maires et des conseils municipaux qu'ils s'aplatissent autant que lui.

« Pour être républicain et ne pas parler les vœux absurdes de M. le ministre, je viens de recevoir notification d'un décret présidentiel me révoquant des fonctions d'adjoint, que je remplissais depuis sept ans dans la commune de Chantenay.

« M. Fallières veut des esclaves ou des chiens couchants; il peut en chercher parmi ses fonctionnaires salariés, mais il n'a guère à compter sur les citoyens indépendants.

« Que les iniques mesures prises par Fallières ne servent donc qu'à exciter les municipalités qui n'ont pas encore répondu à l'appel du Conseil municipal de Paris!

« Dans les communes où le maire ne voudra pas prendre l'initiative dans la crainte d'une révocation, qu'un conseiller municipal réunisse ses collègues à la mairie, hors séance, ou chez lui; la délibération prise ainsi n'en aura pas moins de valeur, et le dieu Fallières n'aura rien à y voir. Que les maires moins timorés se mettent hardiment à l'œuvre; s'il leur survient une révocation, ils s'en consolent facilement en voyant, dans quelques semaines, ce ministère de bedaux mordre la poussière, écrasé sous le mépris public.

« Recevez mes salutations.

« PUGAUD, adjoint révoqué. »

En voilà un du moins qui ne déguise pas son mécontentement.

ÉTRANGER

ITALIE. — Il se produit en Italie un mouvement très significatif en faveur du rétablissement partiel du pouvoir temporel; un ancien garibaldien, M. Fazzari, député, s'est mis hautement à la tête de ce mouvement, et il vient de fonder, à Turin, un journal, le Corriere Nazionale, qui a pour but de réconcilier, en Italie, l'Église et l'État. Son programme se résume ainsi:

1° Rétablissement de la souveraineté temporelle du Pape, moyennant la restitution de Rome et d'une portion de territoire adjacent;

2° Unité de l'Italie sous le sceptre de la Maison de Savoie et avec le statut du roi Albert.

Comme son programme pouvait paraître trop hardi, les promoteurs de la nouvelle publication l'ont fait soumettre au Saint-Père par l'intermédiaire de S. Em. le cardinal Parocchi.

L'éminent cardinal, dit le Monde, a répondu par le billet suivant:

« Le cardinal Parocchi se fait une joie

d'annoncer pour les heureux débuts du journal, dont on espère de bons services pour la religion catholique, la bénédiction apostolique. »

Le nouveau Parti national aura des comités dans tous les principaux centres de l'Italie pour organiser une agitation légale en faveur de la solution de la question romaine.

Il est triste de penser que la France reste étrangère aux efforts tentés pour accomplir ce grand acte de justice; M. de Bismarck, en se substituant à la Fille aînée de l'Église, cherche à s'approprier la grande clientèle catholique qui fait la force de la France sur tous les points du globe.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 5 octobre.

Depuis deux jours le marché marque un temps d'arrêt. Les cours se tiennent, mais sans progrès nouveaux: 3 0/0, 82.22; 4 1/2 0/0, 109.45.

Dans le groupe de nos sociétés de crédit nous constatons des tendances excellentes; le Crédit Foncier s'élève à 1,386. Les obligations foncières et communales à lots ont un marché très suivi. Les titres des emprunts 1879, 1880 et 1885 sont surtout recherchés en regard à la marge de hausse qu'ils ont encore à parcourir.

La Société Générale est à 460. Il faut s'attendre à un mouvement de hausse sur ce titre aussi tôt que le coupon aura été officiellement détaché en Bourse.

La Banque d'Escompte est très demandée à 471. Le mouvement se fait par les achats du comptant, il n'aura que plus de durée et de solidité.

Aux parents désireux de constituer une dot à leurs enfants, nous recommandons vivement le Placement dotal pratiqué par l'Abeille-Vie.

C'est une combinaison très ingénieuse et présentant des avantages réels sur les modes d'assurances employés jusqu'à ce jour pour doter les enfants.

Les Polices spéciales A B de l'Assurance financière sont très en faveur. C'est un des meilleurs titres de portefeuille que l'on puisse recommander.

Le Panama est à 361. Les obligations conservent le même caractère de fermeté.

Les actions et obligations de nos chemins de fer sont en hausse.

Nouvelles militaires.

Le Journal officiel publie un rapport du ministre de la guerre, approuvé par le Président de la République, ayant pour objet d'abroger la décision du 2 mai 1887 relative à l'avancement des capitaines en second de cavalerie au grade de capitaine commandant. Dorénavant, cet avancement se fera par régiment, comme cela se pratiquait autrefois.

Le général Ferron, rentré avant-hier matin de son voyage sur la frontière des Alpes, ne restera que quelques jours à Paris, pour expédier les affaires urgentes de son département, et repartira très prochainement pour une nouvelle tournée pendant laquelle il inspectera les régiments de nouvelle formation cantonnés à proximité des autres frontières.

Les populations de nos départements du Sud-Est ont été très frappées de la manière

de procéder du Ministre qui s'est occupé de tous les détails, a examiné les passages les plus difficiles et a fait enfin la besogne d'un officier général du génie à qui rien n'échappe. Les études auxquelles vient de se livrer le général Ferron lui ont permis de terminer la préparation d'importants projets sur la défense alpine, projets qu'il soumettra au Parlement dès sa rentrée.

LES PONTONNIERS

On annonce que le ministre de la guerre déposera, dès la rentrée de la Chambre, différents projets de lois, dont l'un a pour but de rattacher les pontonniers à l'arme du génie.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Le prince japonais Komatzu, qui a séjourné à Saumur du 15 au 20 septembre dernier et assisté aux manœuvres du 9^e corps, est, en ce moment-ci, à Constantinople, où il est l'hôte du Sultan.

Vivry. — Hier, 5 octobre, un incendie s'est déclaré au village des Hopitoux, commune de Vivry.

Aussitôt prévenu, M. Trouillard, maire de la commune, est arrivé avec sa pompe particulière, a éteint l'incendie de la maison en flammes, et préservé les deux maisons la joignant.

MONTREUIL-BELLAY. — Un vol des plus audacieux a été commis mardi à Montreuil-Bellay, au préjudice du sieur Pasquier, près du pont.

M. Pasquier avait quitté son domicile à sept heures du matin avec une femme de journée pour aller ramasser des noix. En rentrant chez lui, vers onze heures, il trouva sa porte ouverte, ses meubles fouillés; sur 4,250 fr. qu'il possédait, une somme de 850 fr. avait disparu.

C'est la seconde fois, paraît-il, que M. Pasquier est volé dans de semblables conditions. La première fois, les voleurs lui avaient également laissé quelque argent; aussi est-on porté à croire que ce sont les mêmes individus qui sont coupables et qu'ils ont une connaissance complète des lieux et des habitudes de ce propriétaire, déjà âgé et atteint de surdité.

Association artistique d'Angers

(11^e Année)

Vingt concerts populaires pendant la saison 1887-1888. Orchestre: 55 musiciens.

Prix des places (au bureau): Loges (la place), 8 fr.; stalles de gradins, 8 fr.; stalles de parquet, 5 fr.; stalles de pourtours, 3 fr.; premières, 4 fr. 50; secondes, 50 c.

Abonnements pour les vingt concerts de la saison: Stalles de gradins, 400 fr.; loges (la place), 70 fr.; stalles de parquet, 70 fr.;

venait d'arriver, et des papiers qu'il fallait demander pour le mariage.

Mais Tuloup l'interrompit d'un ton sec et déterminé:

— Monsieur Dambé, dit-il, il ne s'agit plus de mariage, et il n'en faut plus parler, jusqu'à nouvel ordre.

M. Dambé pâlit affreusement et poussa un cri sourd.

Son beau rêve allait encore s'évanouir! Sa Marguerite allait rester vieille fille!

Un grave danger, un danger inconnu, menaçait l'union tant désirée.

Le juge de paix ne put empêcher de joindre les mains comme un suppliant:

— Qu'y a-t-il donc, au nom du ciel? s'écria-t-il.

— Il y a que Jean Beauregard, mon ennemi mortel, s'est évadé; il y a que ma vie est en danger, et que je ne me marierai point avant que cet homme n'ait été repris!

Le juge de paix respira. Il avait cru à un danger plus grave, et il avait trop de confiance dans la gendarmerie et dans la police pour douter du succès.

— Oh! oh! dit-il, si ce n'est que cela, nous pouvons continuer les apprêts; dans quelques jours, ce forçat sera arrêté.

— C'est ce que nous verrons, monsieur le juge de paix!

Et M. Tuloup, d'un pas lourd, saccauté, presque tremblant, alla rejoindre sa terrible fiancée.

CHAPITRE VII

Au « Jeune Marsouin »

Longtemps après que Cartahut se fut éloigné, les trois compagnons, Rouget, le Potard et Jean Beauregard, debout sur une des grèves de l'île de Noirmoutier, cherchaient à percer les ténèbres, pour l'entrevoir encore, et écoutaient en silence le bruit de ses avirons.

A la fin, la voix de Rouget s'éleva dans la nuit:

— Adieu, Cartahut, adieu!

On entendit une voix, déjà lointaine, répondre:

— Adieu, mes amis!

Puis le silence se fit de nouveau.

Alors les trois hommes se retournèrent et cherchèrent à reconnaître la place qu'ils occupaient.

Une masse sombre s'élevait devant eux; on eut dit un mur gigantesque de cent trente ou cent cinquante pieds de haut.

Rouget, que sa nature audacieuse commençait à ressaisir, approcha de cette muraille, l'examina attentivement à la lueur des étoiles, et la palpa de ses deux mains.

— Ce sont des rochers, s'écria-t-il.

De leur côté, le Potard et Beauregard s'assuraient du même fait.

Les trois amis étaient bloqués entre la mer et

de hautes falaises qui s'élevaient presque à pic sur le rivage.

Il fallait en sortir à tout prix, car la mer montante se brisait contre ces rochers.

Rouget ignorait ce détail, mais la pensée d'être enfin libre, loin des gendarmes et des gardes, et sur la terre ferme, l'agitait nerveusement:

— Montons! cria-t-il.

— Par où?

— Par ici.

— Mais la falaise est à pic.

— N'y a-t-il donc aucun passage?

— Aucun.

— Eh bien! il faut escalader cette muraille.

— C'est impossible.

— Il n'y a rien d'impossible pour des hommes résolus à rester libres.

— Essayons, si tu veux.

Rouget, le premier, s'élança sur les rochers. Il roula plusieurs fois sur le sable et les cailloux, mais il revenait sans cesse à la charge, en poussant ses tentatives de tous côtés.

A la fin, il fut assez heureux pour saisir une branche d'arbre d'une essence qu'il ne pouvait distinguer dans l'obscurité. Mais les racines étaient extrêmement solides, et aussitôt, retrouvant sa vigueur d'autrefois, il enleva tout son corps à la force des poignets et saisit un second arbre qui croissait au-dessus du premier.

Toutefois, avant d'aller plus loin, il crut devoir aider ses amis à le suivre. Il se suspendit par les pieds pour leur tendre les mains.

— Tu es aussi agile que par le passé, mon cher Rouget, dit le Potard.

— Oh! ce n'est pas difficile.

— Pour toi, peut-être.

— Mais moi, comment ferais-je pour monter? murmura Beauregard.

— Nous vous hisserons, s'il le faut.

Un instant après, Rouget saisissait les deux mains du Potard et l'attirait à lui jusqu'aux branches de l'arbre, avec plus de force et d'agilité que n'en ont les clowns de nos cirques forains.

Puis, ce fut le tour de Beauregard, qui, ne sachant pas aussi bien s'aider, fut enlevé plus péniblement.

Quand Louis, Eugène et Jean se trouvèrent tous les trois sur les premières branches, l'ascension fut plus facile. Rouget grimpa d'abord en s'aidant de toutes les pointes solides du rocher, de toutes les herbes accrochées à la falaise et de toutes les racines d'arbres qui se rencontraient çà et là.

Quelquefois, il était comme suspendu au-dessus de l'abîme et quand il retournait la tête, il entrevoyait au bas la mer qui jetait son écume sur les roches.

Dans les endroits difficiles, il s'arrêtait et tendait une main secourable à ses deux compagnons.

stalles de poulours, 35 fr.; premières, 25 fr.

Tous les abonnements sont nominatifs, mais non personnels. L'abonné pourra donc disposer à son gré de ses vingt cartes.

Chaque abonné, sur sa demande adressée à M. Jules Bordier, aura droit, outre sa carte personnelle pour les concerts extraordinaires seulement, à deux cartes dont il pourra disposer à son gré en donnant le nom des titulaires.

Ces cartes bénéficieront de la réduction de prix faite aux abonnés.

Actionnaires. — Les personnes qui s'engageront à verser, à titre de garantie, tout ou partie d'une somme de 250 fr. dans le cas où les dépenses excéderaient les recettes, deviendront actionnaires de l'Association.

Elles auront le droit : 1° d'assister à toutes les répétitions; 2° d'assister à tous les concerts extraordinaires; 3° de voter aux réunions qui auront lieu le dernier dimanche de chaque mois pendant la durée de la saison.

Il leur sera fait une bonification de 40 0/0, payable en billets de parquet, premières ou secondes, à leur choix, sur le montant de leur garantie. Ces billets, valables uniquement pour les concerts d'abonnement, leur seront remis au début de la saison.

La liste des actionnaires sera publiée par le journal *Angers-Musical*.

NOTA. — La part de garantie de 250 fr. est divisible en deux demi-parts de 125 fr. chacune, lesquelles donneront à leurs titulaires tous les droits des actionnaires.

Les fonds seront appelés, en cas de déficit seulement, à la fin de la campagne, au prorata des parts souscrites.

Les parts de garanties sont en dehors de l'abonnement.

AVIS. — On s'abonne dès aujourd'hui, pour les vingt concerts de la saison, au bureau de location du Cirque, ou chez M. Jules Bordier, président de l'Association, 88, rue du Mail.

Concert tous les dimanches, à une heure et demie, à partir du dimanche 16 octobre 1887.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

En outre des pièces à l'étude dont nous avons donné les titres, il nous faut citer encore : *Le Fils de Porthos*, drame à grand spectacle qui a remporté un succès sans précédent à l'Ambigu, et *La Pêcheuse de perles*, opéra de Georges Bizet.

Voici l'appréciation du *Petit Courrier* sur les deux premières représentations à Angers de la troupe lyrique :

« Les représentations de *Si j'étais roi* et de la *Fille du régiment*, auxquelles nous avons assisté, sont assurément insuffisantes pour permettre d'apprécier exactement notre nouvelle troupe d'opéra-comique.

« On s'accorde toutefois généralement à reconnaître que les débuts ont été satisfaisants et que M. Justin Née a su réunir une compagnie lyrique parfaitement convenable.

« M^{lle} Pelosse est une première chanteuse surtout à Beauregard, qui suivait avec courage mais avec difficulté.

Le Potard ne tarissait pas d'exclamations joyeuses :

— Enfoncés, dit-il, les écarquils! Bravo, Rouget! C'est plus fort qu'en forêt!

Mais, tout entier à l'ascension et à la paix d'être libre enfin, Rouget gardait le silence.

A un moment, les trois amis furent extrêmement embarrassés. Ils étaient debout, sur une plateforme triangulaire, formée à mi-côte par le rocher. Au-dessus de leurs têtes la falaise s'élevait à pic à plusieurs mètres sans le moindre interstice, au-dessous d'eux écumait la mer qui avait couvert toute la grève pendant leur ascension téméraire.

— Nous voilà pris, murmura Beauregard.

— Il faut coucher ici, dit Eugène.

— Diable! fit Rouget.

— Nous ne pouvons ni monter ni descendre.

— Faisons un somme; quand le jour viendra,

nous appellerons ou nous trouverons le vrai sentier, car il doit y en avoir un.

— Et si ce sont des gendarmes qui viennent

avec des mentes au lieu d'échelle?

— Nous nous jetterons dans la mer, et tout sera dit.

— Ce ne sont pas des solutions; il faut chercher; il doit y avoir un moyen!

(A suivre.)

teuse dont le succès s'accroît, croyons-nous, aussitôt qu'elle se sera familiarisée avec son nouvel auditoire. M. Delmas, premier ténor, M. Delvoys, baryton, et M. Boussa, première basse, ont des qualités sérieuses qui les feront certainement apprécier du public.

« Les chœurs sont excellents et l'orchestre, toujours dirigé par le sympathique M. Gustave Lelong, n'a point menti à son ancienne réputation. »

ANGERS.

Dimanche soir, le jeune Sommier, demeurant à la Chalouère, s'amusa avec une cartouche, lorsque l'idée lui vint de l'allumer.

A peine y avait-il mis le feu, qu'une forte détonation se fit entendre. La cartouche éclatant enleva deux doigts de la main droite au petit imprudent.

Le docteur Tesson donna ses premiers soins au jeune Sommier.

LES GRANDS MARIAGES

On lit dans l'*Autorité* :

« Le mariage de M^{lle} Despatys avec le lieutenant Léopold de Boisanyer sera célébré prochainement à la Madeleine.

« M^{lle} Thérèse Despatys est la fille du baron Despatys, l'honorable conseiller municipal de la place Vendôme, ancien magistrat, et l'un des plus distingués représentants de la cause conservatrice.

« M. de Boisanyer, officier au 7^e hussards en garnison à Tours, est fils de l'inspecteur général des ponts et chaussées, connu par ses grands travaux dans les départements de l'Ouest.

« La famille de Boisanyer, une des plus anciennes de Bretagne, est alliée aux de Pléuc, d'Amphernet, de Saint-Vincent, de Mauduit, etc. »

On annonce encore, à Paris, les mariages suivants :

M^{lle} Marie-Marguerite-Léonie-Madeleine d'Andigné avec M. Frédéric-Alphonse-Marie-Xavier, comte de Kerouartz, conseiller général des Côtes-du-Nord;

M^{lle} de Thuisy, fille du marquis et de la marquise, née de Tocqueville, avec le comte de La Bourdonnaye, sous-lieutenant de dragons.

M. le marquis de Thuisy est propriétaire dans le département de l'Oise où il a son château. Il a eu, il y a un an, la douleur de perdre son fils, mort au Tonkin, dans l'accomplissement de ses devoirs militaires. M. de La Bourdonnaye appartient à la très ancienne famille d'origine bretonne, dont une branche habite l'Anjou.

On annonce la mort de M. Charil de Ruillé, capitaine de frégate, directeur des mouvements du port de Lorient.

Erratum. — Hier, dans l'entrefilet relatif à l'élection des Deux-Sèvres, un chiffre mis à la place d'un autre a fait attribuer 69,220 voix à M. Goirand, tandis qu'il n'en a obtenu, on le sait, que 39,220.

LAÏCISATION

Nous lisons dans la *Revue de l'Ouest* :

« Le préfet des Deux-Sèvres vient de laïciser trois écoles congréganistes.

« Celles des frères de Cerizay, l'école des religieuses de Combrand, canton de Cerizay, et celle des religieuses de Saint-Amand, canton de Châtillon.

« M. le préfet n'avait encore pris aucune décision, l'avant-veille des élections de dimanche, craignant de nuire à son candidat M. Goirand; mais aussitôt que le résultat a été connu, il s'est empressé de laïciser ces écoles sur la demande pressante du député élu.

« Nous n'en sommes point surpris; car M. Goirand, candidat radical, répondant à l'interpellation qui lui a été faite par son ami, M. Fruchard, dans la conférence de Bressuire, sur la laïcisation générale, la suppression du budget des cultes et la séparation des Eglises et de l'Etat, s'est renfermé dans une équivoque révoltante, il n'a répondu ni oui ni non et a caché son drapeau dans sa poche pour le faire reparaitre après les élections.

« M. Goirand a fait son premier pas, il lui reste encore à supprimer le budget des

cultes, à séparer les Eglises de l'Etat et son programme sera accompli, jusqu'à nouvel ordre de la maçonnerie.

« Aux électeurs à juger.
« On laïcise en outre les écoles de Saint-Pardoux, Beaulieu, les Aubiers. »

LE MONDE RENVERSÉ

La neige est déjà tombée en abondance, dans le Jura, sur les plateaux des Moussières, de Septmoncel, des Bouchoux et de Morez. Les montagnes environnantes en sont couvertes.

Pendant qu'en France il neige et il gèle, nous apprenons que le printemps règne en Russie et en Sibérie. Les arbres fleurissent pour la seconde fois; les lilas sont en fleurs, et le thermomètre monte jusqu'à 26 degrés!

C'est le monde renversé.

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 3 Octobre.

	Froment	Avoine
Angers, l'hect. 16 » à 16 25	8 50 à 9 »	8 » à 9 »
Saumur, 16 25 » »	8 » » »	8 » » »
Baugé, 15 » » 16 50	8 » » »	8 » » »
Segré, 15 50 » »	8 » » »	8 » » »
Beaupreau, 16 » » »	8 50 » »	8 50 » »
Montfaucon, 15 50 » »	8 50 » »	8 50 » »
Montrevault, 16 25 » »	8 50 » »	8 50 » »
Chemillé, 16 » » »	7 75 8 25	7 75 8 25
Cholet, » » » »	» » » »	» » » »
Champtoceaux, 16 » » »	8 50 9 »	8 50 9 »
St-Flor-le-Vieil, 16 » » »	8 50 9 »	8 50 9 »
Vihiers, 15 50 16 »	7 50 8 »	7 50 8 »
Brissac, 15 50 16 »	7 75 8 »	7 75 8 »
Chalonnais, 16 » » »	8 75 9 »	8 75 9 »
Doué, 15 » » 16 »	8 » 8 25	8 » 8 25

A Nantes, blés américains, de 22 » à 22 50 les 100 kilos.

Les bons blés français valent de 21 30 à 21 50 les 100 kilos.

FAITS DIVERS

La *Patrie* appelle l'attention sur une des communications faites au Congrès scientifique de Toulouse :

« Un grand nombre de communications scientifiques pleines d'intérêt ont été faites au congrès de Toulouse, qui vient de terminer ses travaux. Mais il en est une qu'il importe de signaler particulièrement à cause des graves conséquences sociales qu'elle peut entraîner.

« M. le docteur Bérillon, de Paris, est venu soumettre à la section de pédagogie un travail important dans lequel il démontrait la possibilité d'arriver, en peu de temps et avec une grande facilité, à modifier profondément et d'une façon durable, par la suggestion dans l'état d'hypnotisme, le caractère d'enfant vicieux et arriéré.

« Quelques objections ayant été soulevées, M. le professeur Bernheim, de Nancy, s'est levé et a fortement appuyé les conclusions de M. Bérillon, en signalant des résultats indiscutables obtenus par lui, grâce à l'application de la même méthode.

« Après une discussion très serrée à laquelle ont pris part plusieurs pédagogues éminents, en particulier M. Félix Hémet, inspecteur général, les membres de la section se sont ralliés aux opinions émises par MM. Bérillon et Bernheim. »

Bibliographie.

La *Librairie LE BAILLY, rue de Tournon, 15, vient de faire paraître dans sa BIBLIOTHÈQUE DES CURIOSITÉS SCIENTIFIQUES, à 1 franc le volume,*

« La Graphologie »

ou l'art de connaître le caractère, les propensions, les aptitudes d'une personne, par la seule analyse de son écriture. Cet ouvrage, dû à la plume de M. J. de Riols, est un résumé très complet et très consciencieux des travaux de Lavater, du P. Martini, de Flandrin, Delestre, A. Hense, etc.; il vient fort à propos aujourd'hui que l'on s'occupe tout spécialement de cette partie fort délicate et très intéressante de la physiologie humaine. Des planches contenant de nombreux modèles d'écritures et de signatures complètent le texte; nous prédisons à ce livre un légitime succès.

La question sociale

est avant tout une question d'estomac; il s'agit de trouver une alimentation rationnelle et suffisante pour la classe ouvrière. La question de remédier aux mauvais estomacs est résolue depuis que nous avons les Pilules Suisses.

Demandez l'Almanach des Pilules Suisses dans les pharmacies. Très joli cadeau donné gratis.

Grand Théâtre d'Angers.

Jeudi 6 octobre.

MIGNON, opéra-comique en 3 actes.

Samedi 8 octobre.

LA MASCOTTE, opéra comique.

Dimanche 9 octobre.

Les PAUVRES DE PARIS, drame.

CADET-ROUSSEL, folie-vaudeville en 3 actes.

A l'étude : *Le Fils de Porthos*, le grand succès de l'Ambigu, drame à grand spectacle; *La Pêcheuse de perles*, opéra de Georges Bizet.

LISEZ LE TRIBOULET

BOURSE DE PARIS

DU 5 OCTOBRE 1887.

Rente 3 0/0.	82 15
Rente 3 0/0 amortissable.	85 10
Rente 4 1/2.	102 30
Rente 4 1/2 (nouvelle).	109 35
Obligations du Trésor.	508 »

A NOS LECTEURS. — Nous apprenons qu'à partir du 1^{er} octobre, une baisse considérable sera faite sur toutes les *Bougies* à l'ÉPICERIE CENTRALE; ainsi, les bougies bonne qualité, qui se vendent, le paquet de 500 gr., 0 fr. 90 c., seront vendues 0 fr. 75 c. et 0 fr. 65, hors l'octroi; — la bougie des Gobelins, Génie ou du Diamant, qui se vendait 4 fr., sera vendue 0 fr. 90 c. et 0 fr. 80 hors l'octroi; — la bougie extra à trous, au lieu de 4 fr. 40, — 0 fr. 95 c. et 0 fr. 85 c., hors l'octroi, et la bougie de luxe double pression, au lieu de 4 fr. 15, — 4 fr. et 0 fr. 90 c. hors ville.

Santé à tous, adultes et enfants, rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse liqueur de Santé, la

REVALESCIERE

DU BARRY, DE LONDRES

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 40 ans de succès: 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Calcestruat, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle prolonge la vie de 20 à 30 ans. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kilo., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; soit environ 20 c. le repas. Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr., ainsi que la « REVALESCIERE EN BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Dépôt à Saumur, chez MM. Common, 23, rue Saint-Jean; Russon, épiciers, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C^{ie} Limited, 8, rue Castiglione, à Paris.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux. « Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie GARLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e André POPIN, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8, successeur de M^e BEAUREPAIRE, et de M^e GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

VENTE

SUR LICITATION, Aux enchères publiques, ENTRE MAJEURS ET MINEURS, Au plus offrant et dernier enchérisseur,

En 14 lots, DE

Trois Maisons

ET DIVERSES

PIÈCES DE TERRE ET VIGNE

Le tout situé à Saumur, et communes de Baigneux, Saint-Martin-de-la-Place, Brain-sur-Allonnes, Souzay et Saint-Cyr-en-Bourg,

Dépendant tant de la communauté de biens ayant existé entre les époux CARON-DURAND que de la succession de M^e CARON.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 23 octobre 1887, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e GAGNAGE, notaire à Saumur.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées, par le Tribunal civil de Saumur, le quatre août mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré ;

Et à la requête de M. Michel-Etienne Caron, agent d'assurances, demeurant à Saumur, 17, rue de la Petite-Douve,

Demandeur, ayant pour avoué M^e André POPIN, avoué à Saumur, rue Cendrière, n° 8,

D'une part ;

En présence de : M. Daviau, percepteur, demeurant à Doué-la-Fontaine, au nom et comme administrateur légal des biens de ses trois enfants mineurs, Marie-Thérèse Daviau, Alice Daviau et Anne Daviau, issues de son mariage avec M^e Olympe-Julie-Constance-Louise-Alice Caron, sa femme.

Défendeur, ayant pour avoué M^e Coquebert de Neuville, avoué à Saumur, 40, rue du Temple. D'autre part.

Il sera, le dimanche vingt-trois octobre mil huit cent quatre-vingt-sept, à une heure de l'après-midi, procédé en l'étude et par le ministère de M^e Gagnage, notaire à Saumur, commis par le jugement sus-relaté, du quatre août mil huit cent quatre-vingt-sept, à la vente et adjudication aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-après désignés dépendant tant de la communauté de biens ayant existé entre les époux Caron-Durand, que de la succession de M^e Caron, sur les lots et mises à prix suivants fixés par le jugement sus-énoncé :

DÉSIGNATION

1^{er} Lot.

Un morceau de vigne, situé au chemin des Sables, commune de Baigneux, compris au plan cadastral à la section D, sous les numéros 475 et 481, pour une superficie de vingt-huit ares environ et joignant à l'est M. Lebrun, à l'ouest M^e veuve Plessis et M^e veuve Tremblier, au sud MM. Taveau et Mestreau, et au nord M^e Tremblier.

Mise à prix 1.000

2^e Lot.

Un morceau de terre en pasture, au lieu dit Le Bout de Boumois, commune de Saint-Martin-de-la-Place, d'une contenance de neuf ares deux centiares, joignant au cadastre à la section D, sous le n° 139, et joignant au levant Cosnard, au nord La Levée, au midi Mesnard.

Mise à prix 300

3^e Lot.

Un morceau de terre planté de deux rangées de vigne, situé au quartier rouge commune de

Saint-Martin-de-la-Place, compris au cadastre à la section C sous le numéro 502, pour une contenance de douze ares soixante-dix centiares et joignant au levant au midi et au nord Porteau et au couchant Arrault.

Mise à prix 400

4^e Lot.

Une maison sise à Saumur, montée du Fort, comprenant au rez-de-chaussée, corridor, salon et cuisine, latrines, cave sous la cuisine, chambre et deux cabinets au-dessus, escalier et grenier sur le tout.

Le troisième étage ainsi que le premier d'une maison située à Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, formant une dépendance de la maison ci-dessus.

Le tout en un seul ensemble joint d'un côté M. Riellaut, d'autre côté les dames de la Retraite, au levant la rue de la Montée-du-Fort et derrière la rue Haute-Saint-Pierre et M. Darousat.

Mise à prix 1.000

5^e Lot.

Une pièce de terre en vigne, située au lieu dit les Plantes-du-chemin-de-Brain, commune de Brain-sur-Allonnes, dont partie est plantée de douze rangées de vigne et d'arbres fruitiers, comarise au cadastre sous le n° 218 section C, pour une contenance de quarante-sept ares environ, et joignant d'un bout Joseph Girard, d'autre bout un chemin d'exploitation, d'autre côté Cailleau.

Mise à prix 400

6^e Lot.

Une chambre à cheminée, grenier au-dessus couvert en ardoises, située commune de Brain-sur-Allonnes, avec toutes parties de la cour sise au devant, pouvant dépendre dudit bâtiment en vertu de tous anciens titres, tous droits d'aide.

Et un emplacement de terrain, derrière et au nord de ce bâtiment autant qu'il en comporte sur une largeur de 6 mètres, et une mesure, le tout en un seul tenant, joignant de tous côtés M. Denis-Mollay.

Mise à prix 300

7^e Lot.

Un morceau de terre planté en rangées, nommé l'Ouche-de-Derrière, contenant environ vingt-quatre ares, situé commune de Brain-sur-Allonnes, joignant d'un côté un sentier d'exploitation et des autres côtés Denis-Mollay.

Mise à prix 200

8^e Lot.

Une Lande d'une forme triangulaire nommée la Boucharderie, sise commune de Brain-sur-Allonnes, d'une contenance d'environ vingt ares, joignant au levant et au nord le chemin de Gruais à la Vente, au midi les héritiers Moriceau, et au couchant Placais.

Mise à prix 450

9^e Lot.

Une parcelle de Lande et sapins sis au lieu de la Boucharderie, commune de Brain-sur-Allonnes, d'une contenance d'environ dix-neuf ares, joignant au levant et au nord un chemin, au midi un sentier d'exploitation et au couchant héritiers Moriceau.

Mise à prix 150

10^e Lot.

Une parcelle de Terrain plantée de bois taillis sise au lieu dit sous La Prée, commune de Souzay, inscrite au cadastre de la dite commune sous le numéro 447, section F, pour une contenance de six ares soixante-quinze centiares environ et joignant d'un côté M. Gigot et d'autre côté un chemin d'exploitation.

Mise à prix 50

11^e Lot.

Une parcelle de terre, en bois taillis, sise au lieu dit les Surjoles, commune de Souzay, figurant au plan cadastral à la section F, sous le numéro 644, comme occupant une superficie de onze ares soixante centiares environ et joignant au levant le chemin de Saumur à Fontevrault, au couchant Gon-

doin, au nord Bougonin et au midi Brillault.

Mise à prix 80

12^e Lot.

Une parcelle de terre, en bois taillis, sise au lieu dit Cul-de-Chèvre, commune de Saint-Cyr-en-Bourg, inscrite au plan cadastral à la section E, sous le numéro 503, pour une contenance de douze ares soixante-quinze centiares environ et joignant d'un côté le marquis de Brézé, de l'autre Rebeilleu-Langlois et d'un bout le chemin.

Mise à prix 80

13^e Lot.

Une maison, située au bout de Boumois, commune de Saint-Martin-de-la-Place, composée de deux chambres à cheminée et four, grenier au-dessus couvert en ardoises, cellier en bas côté au nord desdites chambres aussi couvert en ardoises, petite cour au devant des logements, au midi attenant au passage commun qui conduit à la levée, autre cour derrière la première chambre, limitée par deux bornes, l'une plantée à un mètre quarante centimètres de l'arrêter du cellier du côté du nord, correspondant à une autre borne plantée au nord de ladite cour en ligne droite d'une borne à l'autre, petit jardin et puits au nord de ladite maison. La largeur au midi derrière la maison est d'environ dix mètres cinquante centimètres et au nord d'environ cinq mètres quatre-vingt centimètres.

Le tout formant un seul ensemble d'une superficie de cinq ares quatre-vingt-dix centiares, joignant au midi Baudoin, au couchant veuve Halouin et Haudebault, au levant passage commun conduisant à la levée.

Mise à prix 700

14^e Lot.

Un terrain, clos de murs, situé au Pont-Fouchard, commune de Baigneux, d'une superficie de vingt ares trente-cinq centiares, cadastré sous le numéro 56 et joignant au midi M. Bellanger, au couchant la route Nationale, au nord M. Ripard et au levant M^e Tessier.

Mise à prix 3.500

Total des mises à prix 8.310

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué poursuivant, demeurant à Saumur, rue Cendrière, n° 8 ;

2^o A M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué à Saumur, rue du Temple, 40, co-licitant ;

3^o A M^e GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, dépositaire du cahier des charges ;

4^o A M^e DEGRETZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

Fait et rédigé à Saumur, le quatre octobre mil huit cent quatre-vingt-sept, par l'avoué poursuivant.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le six octobre mil huit cent quatre-vingt-sept, 1^o case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé : L. PALUSTRE.

A VENDRE

Coupes de Bois

Situées sur la Terre de Brézé, station de Brézé-Saint-Cyr-en-Bourg.

Ces coupes sont à exploiter en 1887, 1888, 1889.

Ensemble : 119 hectares 17 ares 59 centiares.

Il existe sur ces Coupes 1,235 anciens, 1,159 modernes et 1,509 baliveaux ; les arbres essence de chêne seront compris dans la vente avec le taillis. Plus 1,410 cadets.

Cette vente pourra être réduite, si le désir en est manifesté, à la vente des Coupes composant l'exercice 1887, 1888.

L'acquéreur aura la faculté de faire du charbon et d'écorder.

S'adresser, pour les renseignements, à M. VOLLAND, régisseur de la Terre de Brézé, à Brézé. (639)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

MAISON

Rue du Puits-Tribouillet, n° 6,

AVEC ÉCURIES & REMISE

S'adresser à M^e PICHON, à Sainte-Anne de Nantilly, ou à M^e GAUTIER, notaire. (653)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

Maison, Cour, Jardin, Remise et Ecurie, rue Fardeau, 26.

S'adresser à M. MURAY-COUTARD, 6, rue du Puits-Neuf. (577)

M^{me} V^e HERVÉ

6, rue Saint-Jean,

A l'honneur d'informer sa clientèle que, vu la prospérité toujours croissante de sa Maison, elle vient d'agrandir son Atelier de Couture. Cette nouvelle installation lui permettra de livrer dans le plus bref délai les commandes qui lui seront faites.

Deuil complet en 10 heures ; Choix très varié des hautes nouveautés de la saison. A des prix très modérés.

ON DEMANDE une apprentie.

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour. S'adresser au bureau du journal.

MAISON G. FISCHER

FONDÉ EN 1846.

M^{me} MERCIER-FISCHER, Succ^r.

Représentant de la maison PLEYEL, WOLFF et C^o, Place de la Bilange, SAUMUR.

PIANOS, ORGUES, MUSIQUE, ETC.

Abonnements d'Accords et de Musique.

M^{me} MERCIER-FISCHER a l'honneur de prévenir sa clientèle que M. L. EICHE ne fait plus partie de sa maison et qu'il est remplacé par un accordeur de la maison PLEYEL.

Les abonnements d'accords continueront et dans de meilleures conditions.

MAGASIN DE COULEURS ET PEINTURES PRÉPARÉES

Verres à Vitres, Vernis, etc. — Ustensiles pour Peintres.

ENTREPRISE DE PEINTURES DÉCORATIVES ET POUR LE BATIMENT Vitrerie et Collage de Papiers.

A. COLOMBEL

PEINTRE

SAUMUR — 30, rue d'Orléans, 30, — SAUMUR

Ouverture d'un Magasin de Couleurs et Peintures préparées pour être vendues au détail, ainsi que tout ce qui se rattache au commerce et à l'industrie de la Peinture, tels que : Peintures de toutes sortes, Verres à Vitres, Baguettes d'Encadrements, Cartons, Brosseries, Huiles, Essences, Pinceaux, Éponges, etc., etc., toutes Marchandises de premières marques.

M. COLOMBEL se met à la disposition des personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance pour leur indiquer l'emploi de la peinture et la façon d'exécuter un bon et durable travail ; l'expérience qu'il a acquise dans le métier de peintre leur en sera un sûr garant.

LESSIVE - IRIS

LE PAQUET 0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers. Vente en gros : JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR

AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

BANDAGES HERNIAIRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses DE MM. WICKHAM F^{rs}, D^{rs}, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

SOULAGEMENT RÉEL ET SOUVENT GUÉRISON

Seul dépôt à Saumur chez M^{me} V^e Lardeux, coutelier et bandagiste. Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

SANS PALAIS

DENTS

NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.